



Association Suisse-Arménie  
Case postale 497  
CH-3000 Berne 14

## **Communiqué de presse** **Pour publication immédiate**

Berne, le 19 janvier 2005

### **Genève invite les villes de Suisse à reconnaître le génocide des Arméniens**

**Le soir du 18 janvier 2005, le Conseil municipal de la Ville de Genève a reconnu, dans sa session plénière, le génocide des Arméniens de 1915 et a invité toutes les villes de Suisse à faire de même. La décision a été prise à l'unanimité du législatif genevois.**

Toutes les formations politiques se sont regroupées autour de cette décision qui, par l'envergure du vote et le caractère de son message, offre une nouvelle dimension à la connaissance et à la reconnaissance universelle de ce génocide, alors que cette année on commémore son 90<sup>e</sup> anniversaire. La déclaration rappelle que ce génocide est un des seuls crimes contre l'humanité qui continuent à être niés par l'État même qui est l'héritier politique des auteurs de ce génocide et qui va jusqu'à criminaliser l'acte de sa reconnaissance.

En Suisse, même après sa reconnaissance à la majorité absolue par le Conseil national le 16 décembre 2003, le Conseil fédéral persiste à ne pas reconnaître ce génocide, laissant aux historiens le soin de se prononcer sur la qualité du crime alors que c'est au politique de le définir et de le dénoncer, tel qu'il l'a été fait dans la Convention de l'ONU sur le génocide. De son côté, le gouvernement turc a été largement désavoué, en Europe comme aux États-Unis, où la Chambre des Représentants a dernièrement décidé de lui interdire d'utiliser pour sa propagande révisionniste l'aide au développement qu'il lui octroyait. À la fin décembre 2004, le Parlement des Pays-Bas, un des États fondateurs de l'Union européenne, devait reconnaître à l'unanimité le génocide des Arméniens en demandant à son gouvernement de rappeler la reconnaissance de ce crime à chaque rencontre avec les représentants turcs.

Par ce geste décisif, la Ville de Genève, symbole international, rappelle sa longue tradition d'engagement pour les droits de l'homme, le respect des minorités et la justice pénale internationale. Elle souligne le caractère imprescriptible des crimes contre l'humanité et oeuvre concrètement pour la réconciliation, sur la base de la vérité, des peuples turc et arménien.

**Andreas Dreisiebner**  
**Sarkis Shahinian**  
Co-présidents de l'Association Suisse-Arménie

Contact: Sarkis Shahinian | shahinian@armenian.ch | 026 496 16 67  
Pour plus d'informations et pour le **texte de la résolution** veuillez consulter [www.armenian.ch](http://www.armenian.ch)